



Licenciement (in)justifiée

Par **moha moha**, le **16/01/2012** à **17:37**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant a la fac et aussi salarié dans la restauration rapide depuis bientôt 3ans et actuellement je risque un licenciement pour absence qui pour moi est justifier, car j'étais absent deux jour pour passer mes partiels, j'ai un justificatif comme quoi j'ai été présent aux examen et j'avais aussi prévenu oralement l'entreprise que je ne pourrais pas être présent.

Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits?

Merci de vos compréhensions.

(PS: j'ai un entretient ce mercredi pour un éventuelle licenciement)

Par **DSO**, le **16/01/2012** à **18:42**

Bonjour,

Il aurait été préférable d'obtenir une autorisation d'absence écrite de la part de l'employeur.

Prévenir verbalement l'employeur n'équivaut pas à une acceptation de sa part.

Cordialement,
DSO

Par **moha moha**, le **16/01/2012** à **18:56**

Lorsque j'ai tenu au courant mon employeur, il m'a dit qu'il m'autorisait à être absent si j'augmente mon contrat, et j'ai considéré ceci ça comme un chantage, donc j'ai refusé.

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **17:10**

Bonjour

Vous avez reçu une lettre recommandée de l'employeur dans laquelle il vous demandais de justifier votre absence?

Vous aviez des jours de congé payé à prendre avant le 31 mai 2012?

Votre employeur vous demandait de faire plus d'heures de travail?

Vous êtes en CDI à temps partiel?

Vous avez reçu une convocation un entretien préalable par lettre recommandée avec avis de réception?

Quand avez-vous reçu cette lettre de convocation?

Il est précisé dans cette de convocation à un entretien préalable au vu d'une sanction disciplinaire, que vous pouviez vous faire assister par un conseiller?

Par **moha moha**, le **17/01/2012** à **20:04**

Bonjour,

Non, je n'ai pas reçu de lettre recommandée me disant de justifiée mes absences.

Oui il me reste 20 jours

Oui, il m'a demander de passer d'un contrat de 65 h à un contrat de 87h.

Oui je suis en CDI à temps partiel

Oui j'ai reçu une lettre en main propre, et c'est pour un entretien pour un éventuelle licenciement.

Oui il est bien précisé.

Par **moha moha**, le **26/01/2012** à **14:23**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'ai le droit à des indemnités si l'heure et la personne qui devait me faire l'entretien n'a pas été respecté, surtout que je devais me faire assister et que cet personne est rentré chez elle lorsqu'elle a vu que l'entretient n'a pas eu lieu.

Cordialement.

Par **pat76**, le **26/01/2012** à **16:00**

Bonjour

Pourquoi l'entretien n'a-t-il pas eu lieu?

Par **moha moha**, le **26/01/2012** à **16:07**

Tout ce que je sais, c'est que la personne qui devais me faire l'entretien était au téléphone avec la personne qui me faisait l'entretien.

Il y a des exceptions pour pouvoir ne pas respecter l'heure et la personne qui fais l'entretien? Et surtout comme je l'ai dis dans le message précédent à cause de ça la personne qui devais m'assister est rentrée.

Par **pat76**, le **27/01/2012** à **11:23**

Bonjour

Vous avez demandez à la personne qui devait vous assister pendant l'entretien pourquoi elle est rentrée et pourquoi l'entretien n'a pas eu lieu?